



## Dompage lors de la livraison

-----  
Par thibzwa

Bonjour,

Lors de la livraison le livreur a enfoncé notre mur en cherchant à faire rentrer à tout prix le colis avec avis contraire de notre part.

Nous avons fait une lettre de voiture nationale permettant de reconnaître le dommage fait par le livreur.

Par la suite j'ai suivi la démarche pour transmettre le dossier au service juridique de la société comme demandé.

Le problème c'est que cela fait plusieurs mois et je n'ai toujours aucun retour de la part du fournisseur.

Mon mur enfoncé se détériore ainsi que la peinture.

Quels sont mes recours pour que la société prenne en charge mon dommage ?

Dois-je mettre en demeure la société ?

Je vous remercie de votre aide.